

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 22 Juin 2011

Date de la convocation 15 Juin 2011 Heure de la séance 18 heures Lieu de la séance Salle du Parc CLERMONT L'HERAULT

PRÉSENTS: M. CAZORLA Alain, Président de la séance

ASPIRAN: M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme

CAER Michèle

BRIGNAC: M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,

CABRIERES: M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,

CANET: Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain,

CEYRAS: M.LACROIX Jean-Claude,

CLERMONT L'HERAULT: M GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M.DIDELET

Serge, Mme MILAN Andrée,

FONTES: M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,

LACOSTE: M.SAN MARTIN Bernard,

LIAUSSON: M.BETZ Bruno,

LIEURAN CABRIERES: M.BLANQUER Alain,

MERIFONS: M.VIALA Daniel,

MOUREZE: M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,

NEBIAN: M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard

OCTON: M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,

PAULHAN: M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M.QUEROL

Jean-Francois.

PERET: M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,

USCLAS D'HERAULT: M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian

VALMASCLE: M.VALENTINI Gérald, Mile VALENTINI Martine,

VILLENEUVETTE: M.VIDAL Eric

PROCURATIONS:

M.REVEL Claude à Mme M SEGURA René, M BORE Jacques à Mme FABRE Maryse Mme BARRE Berthe à M.LACROIX Jean-Claude

M.BAISSE Robert à M. BRUN Olivier,

M.VENTRE Philippe à M.SAN MARTIN Bernard

M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel M.LIEB François à M.MARTINEZ Antoine, M.LEBREAU Jean Jacques à M.GIL Claude,

Objet : Affectation des subventions de fonctionnement 2011 – Modification de la délibération du 21 Avril 2011.

Monsieur VALENTINI informe les membres du conseil communautaire que par délibération en date du 21 avril 2011, le conseil communautaire a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 1000 euros à l'Association « Les Sons la voix, Paulhan » pour la 7ème circulade du livre.

Il précise que l'organisation de cette manifestation est désormais rattachée au Foyer Rural de Paulhan.

Il convient en conséquence de modifier la délibération susvisée afin de lui attribuer directement cette subvention.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur VALENTINI et après en avoir délibéré,

Délibération n° 2011.06.22.06

A L'UNANIMITE,

MODIFIE la délibération en date du 21 avril 2011 enregistrée en Sous Préfecture de Lodève le 09 mai 2011 telle que présenté,

DECIDE de l'affectation de la subvention de fonctionnement d'un montant de 1000 euros au Foyer Rural de Paulhan pour l'organisation de la 7ème circulade du livre.

DIT que la subvention sera versée sous réserve de la signature d'une convention à intervenir avec la structure bénéficiaire.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.

Reçu au contrôle de légalité le : 05 Juillet 2011